

Préparation à l'arrivée probable du loup sur le territoire de la commune d'Aywaille

Note explicative

Après avoir été chassé sans relâche, le loup avait disparu de nos contrées à la fin du XIX^{ème} siècle. Le dernier individu a été abattu en Belgique en 1898 dans la région de Virton. Toutefois, le statut de protection du grand canidé a favorisé la recolonisation naturelle de notre continent. S'il revient, ce n'est pas parce qu'il a été réintroduit par des activistes mais bien parce que son aire de dispersion s'agrandit spontanément grâce à l'abondance de gibier dans nos forêts. Après la découverte d'indices de plus en plus sérieux de sa présence, il est désormais évident que le loup est de retour en Belgique. Les photos prises, en février 2019 dans le massif des Hautes Fagnes, ne laissent plus de place au doute.

Ce qui devrait être une bonne nouvelle du point de vue de la santé de nos forêts fait, pourtant, l'objet de craintes et de réactions passionnées. Il est vrai que le loup occupe une place à part dans nos imaginaires. Les contes de notre enfance regorgent d'histoires de 'grand méchant loup' dangereux et prêt à tout pour dévorer ses innocentes victimes, qu'il s'agisse d'enfants ou de gibiers. Toutefois, la réalité est bien différente.

La plupart du temps, le loup chasse des animaux sauvages et tuent les plus fragiles ou les individus malades. Il n'entre donc pas en concurrence avec les chasseurs mais il joue un rôle régulateur de la santé des populations de gibier. Les attaques sur des moutons, les proies les plus faciles à attraper, sont, souvent, le fait de loup isolé et en dispersion ou d'une meute déstructurée suite à l'abattage irraisonné de chasseurs. Les moyens de protection des éleveurs (aide financière et conseils fournis) sont le plus souvent efficaces. Les massifs forestiers belges étant très morcelés, la population de loups vivant en Belgique restera sans doute limitée à quelques individus isolés ou à deux ou trois meutes. Enfin, rappelons que le loup n'est pas dangereux pour l'homme. L'animal fuit (à raison) notre présence. Les chances de se trouver nez à nez en présence de l'animal sont donc très réduites même si elles ne sont pas totalement exclues.

Quand on sait que l'animal peut facilement parcourir, en une seule nuit, 40 à 50 km, il est assez probable que le loup visitera dans un futur proche les forêts de notre commune. Plutôt que d'entretenir des fantasmes auprès des agriculteurs, des chasseurs et du grand public, il est essentiel d'expliquer au plus grand nombre l'intérêt de la présence du loup dans notre région, les solutions qui existent pour éviter les attaques sur le bétail domestique et la manière de se comporter si on rencontre, fortuitement, un loup lors d'une promenade en forêt. C'est le sens de notre proposition.

Proposition de délibération

Le Conseil communal,

Vu la demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour sollicitée par le groupe ECOLO (Corine Darcis-Dubois, Daphné Wislez et Yves Marenne) concernant la sensibilisation de tous les acteurs de la forêt à la présence du loup dans nos régions ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le loup figure sur la liste des espèces strictement protégées de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels de l'Europe ;

Attendu que le loup est protégé par la Directive européenne 92/43/CEE (Directive Habitat) ;

Attendu que le loup est protégé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

Attendu que le loup a été ajouté à la liste de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 08 octobre 1998 des espèces animales dont les dommages peuvent faire l'objet d'une indemnisation ;

Considérant la confirmation de la présence du loup sur le territoire belge, entre autres dans le massif des Hautes Fagnes en février 2019 ;

Considérant les dégâts sur la forêt, l'agriculture et la biodiversité causés par la surpopulation de gibier dans les forêts wallonnes en général et aqualiennes en particulier ;

Considérant la problématique de la peste porcine africaine qui continue de s'étendre en Wallonie et qui est favorisée par cette même surpopulation de gibier ;

Considérant l'effet bénéfique de la présence du loup sur la limitation des populations de gibiers ;

Considérant que certains chasseurs pourraient être tentés de considérer le loup comme un potentiel et prestigieux trophée de chasse ;

Considérant la crainte que peut encore inspirer le loup dans la population malgré la très faible probabilité de le rencontrer et malgré le fait que, même dans ce cas, le loup préférera toujours éviter tout contact avec l'homme ;

Considérant les systèmes d'indemnisation qui existent pour dédommager les agriculteurs en cas d'attaque sur leur bétail ;

Considérant la valeur symbolique du loup dans le patrimoine immatériel de la culture européenne ;

Décide par voix pour, voix contre, abstention/unanimité

Article 1 : de collaborer avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF - cantonnement d'Aywaille) et le 'réseau Loup' pour rendre la cohabitation avec le loup la plus harmonieuse possible.

Article 2 : d'organiser une conférence de sensibilisation de la population pour l'informer sur la manière de se comporter en présence d'un loup et de relayer ces informations dans un prochain journal communal.

Article 3 : d'organiser une conférence à destination des agriculteurs pour leur présenter les moyens qui existent pour éviter les attaques sur le bétail, leur faire savoir comment se faire indemniser, le cas échéant, et de relayer ces informations dans un prochain journal communal.

Article 4: de rendre obligatoire une séance de sensibilisation des chasseurs, avec le DNF, sur la protection du loup préalablement à l'organisation des chasses communales.

Article 5 : de rendre obligatoire l'adhésion des chasseurs à une charte interdisant l'abattage de loups, comme condition de location des chasses communales.

Article 6 : d'étudier la possibilité de développer un label 'wolf friendly' qui signifierait que le loup est le bienvenu dans notre commune et qui pourrait avoir un impact très positif sur l'attrait touristique de notre commune.